REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 27 janvier 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 27 janvier 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières (SDMEC),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Catherine PREVEL, adjointe au chef de bureau des établissements et des contrats (DGER),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de gestion des dotations et des compétences (DGER),
- Madame Isabelle TILLY BECKER, directrice des ressources humaines (ANSES),

Membres suppléants

- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Séverine DUPETY, adjointe à la directrice des ressources humaines (ANSES),
- Madame Sylvie LARROUTIS, chargée de mission bureau de gestion des dotations et des compétences (DGER),
- Madame Marie-José LAFONT, inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures et référent du corps (MAPS),
- Monsieur Patrick WEBER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures et référent du corps (MAPS),

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Nathalie BOULIER MONTHEAN	Technicien de classe exceptionnelle	FO
- Madame Catherine VIVET	Technicien de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Catherine SCHAEFFER	Technicien de classe supérieure	CFDT
- Monsieur Régis CHARPENTIER	Technicien de classe supérieure	FSU
- Madame Nadine MOREAU	Technicien de classe normale	CGT
- Monsieur Xavier WEPFER	Technicien de classe normale	UNSA

Membres suppléants

- Madame Valérie GERARD	Technicien de classe exceptionnelle	FO
- Madame Hélène BACQUE	Technicien de classe exceptionnelle	FSU
- Monsieur Gérard RICHARD	Technicien de classe supérieure	CFDT
- Monsieur Sébastien DEVALLE	Technicien de classe supérieure	FSU
- Madame Laurette WESTRICH	Technicien de classe normale	CGT
- Monsieur Yoann CRONNIER	Technicien de classe normale	UNSA

Article 2 – L'arrêté du 18 avril 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 26 OCT. 2016

Pour le ministre, et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
Mobilité, Emplois et Carrières

Patrice CHAZAL